



## Perte de deux fois 3 point

-----  
Par Enzo29200

Bonjours

Je viens sur le site pour vous posez une question j'ai perdu deux fois 3 point a la suite d'une arrestation de La brigade anti criminalité, il mon suivie, j'ai effectuer deux infraction, deux clignotant en l'espace de une minute, deux clignotant gauche, il on mît les girophare une fois que je suis arriver en bas de chez moi.

J'ai pu relever plusieurs erreurs sur une des deux contraventions

Il on mis le nom de la rue ou j'étais puis le nom de la rue ou j'allais mais il se sont tromper de nom de rue (la ou j'ai tourner pour la deuxième fois),

La première infraction a était relever a 21h44 (la ou j'ai tourner a gauche pour la première fois) puis la deuxième a 21h52 alors que j'ai parcourue 400 mètre entre les 2 infraction relever.

On t'il droit de me suivre ?

Avait t'il le droit de me sanctionner pour deux fois la même choses.?

Ne devais t'il pas m'arrêter a la première infraction?

Puis je contester pour un défaut de nom de rue ?

Et les horaire abusif qui sont mit, alors que tout ces passer en une minute voir deux ?

Que doit je faire ??

Contester une seul ?la deuxième ? ou les 2 ?

Merci de me répondre au plus vite